



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1379 du 1^{er} juin 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Tract UGFF : Le 31 mai, agissons dans l'unité pour les salaires	3-4
4. Réorganisation des voies navigables :	
- Préavis de grève unitaire pour le 6 juin 2011	5
- Communiqué unitaire du 20 mai 2011	6
- Communiqué unitaire du 25 mai 2011	7
- Note fédérale aux militants des services navigation	8-9
5. Catégorie B : Appel fédéral à la mobilisation le 26 mai 2011	10
6. Le 15 juin, journée d'action des Contrôleurs :	
- Demande d'audience CGT – FO à la Ministre	11
- Motion CGT – FO à la Ministre	12
7. Demande d'audience USSER-CGT à la C.G.D.D.	13-14
8. O.P.A. : demande d'audience CGT – FO – CFDT à la Ministre	15
9. Lettre de l'O.F.I.C.T. n°24 – mai 2011	16-20
10. I.F.S.T.T.A.R. : Elections juin 2011 du C.A. et du C.S.	21-22
11. Application de la réforme des retraites à l'I.R.C.A.N.T.E.C. : Le passage en force	23
12. Tract UGFF : Elections du 20 octobre 2011	24-25



AGENDA

Mercredi 1^{er} juin 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Mercredi 1^{er} juin 2011 :

Réunion UGFF sur les Assistantes Sociales

Mercredi 1^{er} juin 2011 :

OS/DRH sur élections 2011 pour les CAP des ATE, TE

Lundi 6 juin 2011 :

Secrétariat Fédéral

Lundi 6 juin 2011 :

OS/DRH sur l'harmonisation des niveaux de gestion administrative et financière

Mardi 7 juin 2011 :

Réunion OS/DRH du groupe de travail V.H.

Mardi 7 juin 2011 :

OS/Cabinet du MEDDTL sur les voies navigables

Mardi 7, Mercredi 8, jeudi 9 juin 2011 :

Congrès National du S.N.P.A.M.-CGT

Mercredi 8 juin 2011 :

Réunion Confédérale des élus et mandatés

Mercredi 8 juin 2011 :

Audience CGT/DRH sur la réorganisation de la DRH

Jeudi 9 juin 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Jeudi 9 juin 2011 :

Réunion OS/MEDDTL sur fusion des B Administratifs

Vendredi 10 juin 2011 :

Réunion OS/Cabinet du MEDDTL sur Voies Navigables

Mardi 14 juin 2011 :

OS/DRH sur PFR des B

Mercredi 15 juin et Jeudi 16 juin 2011 :

Commission Exécutive Fédérale

Mercredi 15 et Jeudi 16 juin 2011 :

CCN

Jeudi 16 juin 2011 :

Commission Exécutive de l'UGFF

Jeudi 16 juin 2011 :

Réunion Confédérale sur les élections 2011

Mardi 21 juin 2011 :

CCAS

Mercredi 22 juin 2011 :

Secrétariat Fédéral

Jeudi 23 juin 2011 :

Commission Exécutive de l'UGFF

Jeudi 23 juin 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Jeudi 23 juin 2011 :

CCHS

Jeudi 23 juin 2011 :

Initiative confédérale sur les services publics à Montreuil

Mardi 28 juin 2011 :

CTPM

Mardi 28 et mercredi 29 juin 2011 :

Réunion confédérale sur le nouveau statut du travail salarié

Mercredi 29 juin 2011 :

Réunion du Collectif Mer

Mercredi 29 juin 2011 :

Réunion OS/MEDDTL sur fusion des B administratifs



INFOS BREVES

	<p>SONDAGE RETRAITES Les Français très pessimistes, surtout les femmes</p> <p>On ne peut pas dire que l'exécutif a convaincu les Français de la justesse et des bienfaits de la réforme Woerth-Fillon sur les retraites. C'est même très massivement, à 87 % que les Français associent la notion de « revenus suffisants » à une perspective de retraite heureuse, 50 % ne se sentent pas suffisamment préparés financièrement, et 68 % se disent « un peu ou très inquiets ».</p> <p>C'est ce qui ressort d'une enquête publiée par la banque HSBC sur l'avenir des retraites publiée jeudi 25 mai. C'est parmi les femmes que le pessimisme est le plus fort, 49 % d'entre elles associent la perspective de la retraite à des difficultés financières, contre 32 % des hommes. Cette préoccupation est encore plus prégnante parmi les femmes quinquagénaires (64 %).</p>
---	---

	<p>DIALOGUE SOCIAL Le patronat refuse toujours de négocier sur le partage des richesses !</p> <p>Le 27 mai matin s'est tenue une nouvelle réunion de la délibération nationale interprofessionnelle sur la « modernisation du dialogue social ». En préliminaire, la délégation de la CGT a demandé au MEDEF de clarifier sa position suite à ses prises de positions ambiguës. Depuis l'ouverture de ce cycle de discussions, en mai 2009, il s'oppose avec les autres organisations patronales aux demandes d'ouverture d'une négociation nationale sur le partage des richesses créées dans les entreprises. Il n'a accepté de traiter cette question que sous l'angle des droits d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel, qui a fait l'un des deux thèmes de la délibération en cours.</p>
---	---

	<p>PRIME DIVIDENDES La prime ne répond pas au besoin urgent d'augmenter les salaires</p> <p>Le gouvernement adopte un texte « prime dividendes » en conseil des ministres qui ne répond en rien à l'urgence d'augmenter véritablement les salaires. Ce gouvernement prend des initiatives sans aucune forme de concertation et ne répond en rien aux attentes des salariés. Même si la négociation sur la prime est obligatoire, le résultat lui ne l'est pas. En cas d'échec, l'employeur pourra appliquer une décision unilatérale. D'autant que les règles pour attribuer cette prime sont telles que très peu de salariés seront concernés. Au final, entre l'annonce du gouvernement au départ de la prime 1.000 euros, et la réalité de ce qui sera sur la fiche de paye, le mécontentement sera de mise pour le plus nombre.</p>
---	---

	<p>CHIFFRES DU CHOMAGE Pour une véritable politique de l'emploi</p> <p>« Pour le gouvernement, le sous-emploi est une valeur sûre pour la baisse du chômage ! » Arrêtons de parler de sortie de crise ! Une fois de plus, le gouvernement veut nous faire croire à la baisse du chômage. En avril 2011, le nombre de chômeurs de catégorie A, (les personnes sans emploi et tenues d'en chercher un activement), a en effet baissé le chiffre d'avril (- 0,4 % sur un mois), pour la quatrième fois consécutive. A l'inverse, personne ne parle des victimes de la crise, qui s'enlisent aujourd'hui dans le chômage de longue durée (+ 20,8 % sur la seule année 2010). Il se garde bien d'évoquer le nombre de chômeurs en catégorie B, (personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, qui lui, ne cesse de s'accroître : 6.000 pour le mois d'avril (+ 0,9 % sur un mois).</p>
---	--

	<p>TRAVAILLEURS SANS PAPIERS Etre régularisé pour faire valoir ses droits !</p> <p>A Cannes, depuis hier, avec la CGT, les salariées cap verdiennes qui assurent plus que le nettoyage dans la résidence hôtelière « villa Francia » (Pierre et vacances), avenue de l'Amiral Wester Wemyss, occupent leur lieu de travail pour demander leur régularisation et l'amélioration de leurs conditions de travail. Aujourd'hui, 12 salariés Haïtiens, pour la plupart « sans papiers », qui travaillent dans les « salons Hoche », 9 avenue Hoche, Paris 17^{ème} viennent également de se mettre en grève sur leur lieu de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employés pour la plupart d'entre eux ici comme « extra » depuis des années, • Sans voir le paiement de nombreuses heures supplémentaires qu'ils effectuent à longueur de temps, • Se faisant licencier dès qu'ils réclament leurs droits, • N'étant pas sûrs malgré leurs fiches de paye d'être totalement déclarés auprès des organismes sociaux.
---	--

suite sur : www.cgt.fr



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

**URGENCE SALARIALE
DANS LA FONCTION PUBLIQUE
LE 31 MAI, AGISSONS DANS L'UNITE**

En raison des choix désastreux du gouvernement, la situation salariale dans la Fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation.

Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice.

Celui-ci a perdu désormais plus de 10 % de son pouvoir d'achat depuis 2000.

Sans changement de cap, cette perte se poursuivra d'autant plus gravement que l'inflation est répartie fortement à la hausse. En outre, la majoration de la cotisation retraite imposée par le gouvernement et le MEDEF va l'amplifier encore.

Et pourtant, contre toute logique, le gouvernement s'efforce de faire croire que sa politique salariale garantirait le pouvoir d'achat des agents. Cette affirmation baroque et malhonnête est démentie chaque mois au bas de la fiche de paie des fonctionnaires et régulièrement contredite par les chiffres officiels.

La vérité, c'est que la politique salariale du gouvernement ampute notre pouvoir d'achat et qu'elle nie le principe de carrière et la notion même de reconnaissance des qualifications.

La vérité, c'est que la politique globale du gouvernement rationne l'intervention publique et la met au service du profit et des plus fortunés.

Au lieu de répondre aux revendications des salariés, le gouvernement contourne l'obstacle, à l'exemple du secteur privé, où il annonce une prime dont les modalités de versement sont une véritable usine à gaz. Or, ce dont les salariés, aussi bien du public que du privé, ont besoin, ce n'est pas d'une prime sous condition et pour une minorité d'entre-eux : c'est d'une augmentation générale des salaires pérennes et conséquentes !

La posture de ce gouvernement est parfaitement cynique quand il demande aux « *acteurs sociaux* » de négocier et de mettre en place cette prime dont aucune organisation syndicale ne veut, et qu'il annonce, dans le même temps, le blocage des salaires des fonctionnaires pour 2011 et 2012 !

Face à cette situation, toutes les organisations syndicales de la Fonction publique, réunies le 5 mai dernier, ont dans leur ensemble réaffirmé fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.

En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels.

C'est pourquoi, les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivi de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- ⇒ Les mesures de rattrapage ;
- ⇒ Une revalorisation de la grille indiciaire ;
- ⇒ Une amplitude salariale d'au moins 1 à 2 pour une carrière complète.

Pour ce faire, les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC et CGC **appellent l'ensemble des agents à se mobiliser fortement le mardi 31 mai prochain**, sous toutes les formes locales ou sectorielles les plus appropriées : rassemblements, manifestations, grève...

Cette journée d'action s'inscrit résolument dans un processus de lutte, indispensable pour obtenir satisfaction sur nos revendications, pour nos salaires évidemment mais aussi pour l'emploi public, les retraites, les conditions de travail, le service public...

Montreuil, le 24 mai 2011



Le 26 mai 2011

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Préavis de grève du 6 juin 2011 dans les Services Navigation du MEDDTL.

Madame la Ministre,

Nos organisations syndicales CGT, FO et CFDT se sont concertées suite à la réunion au cabinet du 25 mai 2011.

Après avoir suspendu le 3 mai dernier leur action suite à l'engagement de votre cabinet d'ouvrir la concertation annoncée, constatant suite à cette audience un désaccord de fond sur les pistes proposées, nos organisations déposent un préavis de grève pour le 6 juin 2011 pour l'ensemble des personnels des Services navigation.

Le présent préavis vaut pour la nuitée en amont et en aval de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Par la même, nous tenons à réaffirmer notre attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et de ses missions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé
Pour la CGT
Jean-Marie RECH

Signé
Pour la CFDT
Hubert LEBRETON

Signé
Pour FO
Jean HEDOU



Paris, le 20 mai 2011

Ce ne sera pas un service de l'État mais un Établissement public !

Nous avons obtenu, suite à la grève des 2 et 3 mai, que la Ministre renonce au transfert des personnels et du patrimoine de la voie d'eau à l'établissement public industriel et commercial VNF.

Au terme de la troisième réunion de ce jour, le directeur-adjoint du cabinet de la Ministre a décidé de ne pas approfondir la possibilité de préserver le statut de service de l'État des Services de navigation via la création d'un service à compétence nationale.

L'administration souhaite maintenant regrouper l'EPIC et les services de navigation au sein d'un nouvel établissement public, précisant qu'il proposerait au législateur de lui conférer le statut d'établissement public administratif.

Après avoir ainsi fermé la porte ouverte au lendemain de la suspension de la grève unitaire, il promet maintenant de l'ouvrir, de la même façon, sur la question du patrimoine.

Il est clair que le rapport de force a commencé à payer.

La question est maintenant, pour les personnels, d'apprécier si ce recul leur apparaît suffisant ou s'il nécessite de reprendre la grève et le blocage de la navigation pour préserver les services de l'État en tant que tels.

Signé

Jean HÉDOU

Signé

Christian FOURCOUAL

Signé

Nicolas BAILLE



Paris, le 25 mai 2011

Volte face L'ÉPIC est de retour !

Le directeur-adjoint de cabinet persiste dans sa volonté de ne pas examiner la faisabilité d'une unification qui préserverait les garanties des personnels des services de navigation et des personnels de l'établissement public via la coexistence d'un SCN et de l'EPIC.

Après s'être déclaré prêt à renoncer au transfert du patrimoine au futur établissement, le représentant de la Ministre nous annonce qu'il nous présentera un nouveau projet d'établissement public administratif qui n'en serait pas un (car "*sui generis*") et qui permettrait de préserver les garanties (recrutements, déroulements de carrière, statuts) à la fois pour les agents de droit public et pour les agents de droit privé.

Dans le même temps notre interlocuteur nous a annoncé que le fil conducteur de ce nouveau projet serait la « *souplesse* » dans la gestion de tous ces personnels.

En d'autre terme la FLEXIBILITÉ de leur recrutement, de leur gestion !

Ce projet devrait nous être communiqué la semaine prochaine, nécessitant de reporter la prochaine réunion durant la semaine du 6 juin.

Nos trois organisations se réuniront dès réception de ce projet pour vérifier qu'il peut réellement être une alternative au service à compétence nationale.

Le renoncement au transfert du patrimoine à l'établissement public est une nouvelle avancée.

Il ne saurait pour autant faire passer au second plan les questions des garanties statutaires des personnels, bien au contraire !

Et c'est parce qu'il convient de ne pas laisser la Ministre jouer la montre et parer à l'éventualité d'un projet de loi scélérate qui serait verrouillée durant l'été que l'intersyndicale dépose ce jour un préavis de grève afin d'être prêts à imposer le retrait de ce projet s'il s'avérait ne pas répondre aux légitimes revendications des personnels.

Signé

Jean HÉDOU

Signé

Christian FOURCOUAL

Signé

Christophe HEGOT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 26 mai 2010

Aux militants des Services de la navigation

Point sur la réorganisation des voies navigables

Appel de l'intersyndicale : Tous en grève et dans l'action le 6 juin prochain !

Chers camarades,

Vous pouvez consulter sur le site fédéral, le préavis de grève pour le 6 juin prochain déposé par l'intersyndicale CGT, FO, CFDT pour les Services navigation du ministère : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3631>

Suite aux fortes mobilisations des 2 et 3 mai derniers, le Cabinet de la ministre a dû revoir sa copie et rouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales.

L'intersyndicale CGT, FO, CFDT revendique depuis le début la création d'un Service à compétence nationale (SCN) : Service ministériel permettant d'avoir une gestion unifiée de l'ensemble des services de la voie d'eau et qui permet de préserver les garanties statutaires et de gestion des agents des actuelles Services navigation.

Cette solution est exclue, à ce stade, par le Cabinet de la ministre.

L'option proposée par le Cabinet du ministre est la création d'un Etablissement public. A définir son statut : « Administratif » ou « Sui generis » :

- L'option Etablissement public Administratif : Ce statut permet des recrutements sur du droit public (Statut de fonctionnaire, d'OPA,.....).
- L'option Etablissement public Sui generis : Ce statut permet des recrutements sur du droit privé et/ou public.

La CGT depuis le début dans l'intersyndicale pèse pour faire aboutir vos revendications :

- Aucun transfert vers un l'Etablissement Public Industriel et Commercial VNF.
- Exigence d'avoir des emplois publics et statutaires dans la future entité et pas recours à des emplois sous statuts privés.
- Maintien des garanties actuelles : missions, salaire, gestion et déroulement de carrière,
- Opposition du transfert de propriété du domaine public à la future entité.
- Aucune mobilité imposée.

Les réunions qui ont eu lieu depuis avec le Cabinet de la ministre ont permis d'obtenir des avancées à mettre à l'actif de la mobilisation :

- Abandon du projet de transfert des services navigation à l'Etablissement public industriel et commercial VNF
- Absence de mobilité géographique imposée
- Prêt à renoncer au transfert de propriété du patrimoine à la future entité

Le rapport de force a été de nature à faire reculer le ministère !

La prochaine réunion au Cabinet de la ministre aura lieu le 7 juin prochain, **c'est pourquoi afin de peser pour que le ministère renonce à ouvrir en grand les vannes du recrutement sous statuts privés dans la future entité et ainsi prendre le chemin de la privatisation, la mobilisation du 6 juin devra être forte !**

Depuis décembre 2008, la CGT s'est opposé au transfert des Services navigation à VNF, elle avait interpellé le ministre Borloo et les élus :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article1871>

La CGT depuis novembre 2010 (Courrier unitaire à la ministre : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3255>) œuvre, au sein de l'intersyndicale, pour faire aboutir vos revendications !

C'est bien dans l'unité syndicale que nous aurons le plus grand rapport de force !

Consultez le dossier complet (régulièrement actualisé) sur le site fédéral : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique559>

Salutation fraternelles,

La Direction fédérale.

Lire les communiqués de l'intersyndicale suite aux réunions au Cabinet de la ministre :

- Communiqué du 3 mai 2011 : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3591>
- Communiqué du 12 mai 2011 : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3607>
- Communiqué du 20 mai 2011 : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3621>
- Communiqué du 25 mai 2011 : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3627>



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Catégorie B : Appel à la mobilisation !

Lors de la réunion conclusive du 13 avril dernier du groupe de travail sur la fusion des corps ministériels de catégorie « B techniques » il nous a été présenté le projet de décret du futur corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable, fusion des T.S.E., des Contrôleurs des T.P.E. et des Contrôleurs des Affaires Maritimes.

L'administration envisage de présenter son projet une dernière fois en groupe d'échange le 27 mai 2011 avant passage au CTPM le 28 juin 2011.

La réflexion sur la fusion des corps de la catégorie B administrative a été entamée depuis peu.

Pour autant que cela soit sur l'un ou l'autre de ces dossiers les choses sont très mal engagées avec une absence de réponse aux revendications.

Il nous reste peu de temps pour réagir sur ces deux projets de fusions dont le lien est indéniable, d'autant que le corps des Contrôleurs des Affaires Maritimes est concerné par les deux.

Ces projets de fusion de corps dans le cadre très contraint du Nouvel Espace Statutaire vont à l'encontre des besoins de services publics et de l'intérêt des personnels, notamment en termes de :

- ↳ Reconnaissance des qualifications,
- ↳ Contenu et spécificités des missions,
- ↳ Déroulements de carrière,
- ↳ Besoin en matière de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement appelle les personnels à débattre en :

**Assemblées Générales le 26 mai 2011
(veille du Groupe d'échanges)**

et à décider des actions à mener rapidement pour contrecarrer l'administration et gagner sur nos revendications.



Paris, le 24 mai 2011

Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'Écologie, du
Développement Durable,
des Transports et du Logement

Madame la Ministre,

Lors de la réunion conclusive du 13 avril dernier du groupe de travail sur la fusion des corps ministériels de catégorie « B techniques » il nous a été présenté le projet de décret du futur corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable, fusion des T.S.E., des Contrôleurs des T.P.E. et des Contrôleurs des Affaires Maritimes.

Ce que nous constatons au cours des différentes réunions avec vos services, c'est l'absence de prise en compte de nos revendications sur les missions, les niveaux de responsabilité et régime indemnitaire alloués aux agents intégrés dans ce nouveau corps.

Par ailleurs nous considérons que le reclassement des Contrôleurs des T.P.E. et des Contrôleurs des Affaires Maritimes, tel qu'il est présenté est inacceptable.

Vous envisagez une dernière présentation du projet au groupe d'échange du 27 mai avant passage au CTPM de la fin juin.

Autant dire qu'à ce stade d'avancement du dossier, votre réflexion est à son terme, bien que nous n'ayons jamais eu l'occasion de débattre avec vous de ce dossier, malgré notre précédent courrier du 27 janvier 2011, au quel vous n'avez pas répondu.

Ce projet de réforme de la catégorie B technique, est d'une grande importance pour les missions de service public et pour l'avenir des 13 000 agents impactés.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir recevoir nos syndicats, afin de discuter de ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général de la FNEE-CGT,
J-M. RECH
Le Secrétaire Général du SNPTRI-CGT,
W. GARING
Le Secrétaire Général du SN PAM-CGT
A. GODEC

Le Secrétaire Général du
Collège Contrôleur FO PTATEC
J-P MOREAU
Le Secrétaire du SN PAM-FO
B. LE BARON



MOTION

Madame la Ministre,

Lors de la réunion conclusive du 13 avril dernier du groupe de travail sur la fusion des corps ministériels de catégorie « B techniques » il nous a été présenté le projet de décret du futur corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable, fusion des T.S.E., des Contrôleurs des T.P.E. et des Contrôleurs des Affaires Maritimes.

Ce que nous constatons au cours des différentes réunions avec vos services, c'est l'absence de prise en compte de nos revendications sur les missions, les niveaux de responsabilité et le régime indemnitaire alloués aux agents intégrés dans ce nouveau corps.

Nous dénonçons la dévalorisation qui découle, de l'architecture du Nouvel Espace Statutaire en termes de reconnaissance professionnelle et salariale et, de votre projet de fusion de corps au travers des missions telles que vous les envisagez.

Nous considérons que le reclassement des Contrôleurs des T.P.E. et des Contrôleurs des Affaires Maritimes est discriminatoire et injuste au regard de leurs qualifications et des missions exercées, alors qu'ils se sont toujours investis et adaptés à l'évolution de leurs missions au fur et à mesure des réformes.

De plus, pour les contrôleurs des affaires maritimes, ces derniers vont subir l'éclatement de leur corps, c'est inacceptable.

Nous refusons ce projet de fusion.

Nous mettrons tout en œuvre pour que soient prises en compte ces revendications.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

SIGNATURE :



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50

E-mail : ussere@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 16 mai 2011

Madame Dominique DRON,
Commissaire Générale au Développement Durable,
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Demande d'audience

Madame la Commissaire,

Commissaire Générale au Développement Durable depuis mai vous succédez à Madame Michèle Pappalardo que nous avons rencontré le 11 mars 2011. A ce titre vous avez assisté au CTPM du 6 mai au cours duquel Madame la Ministre vous a confié la responsabilité du dialogue social concernant l'évolution des Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE).

Notre Union de Syndicats des Services d'Etudes et de Recherche, qui regroupe notamment les syndicats CGT des CETE et Laboratoires, s'investit depuis plusieurs années à la sauvegarde des CETE. Pour information, en 2006 et 2007, nous avons participé à la concertation organisée par la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) sur la Circulaire du 15 février 2007 concernant l'orientation stratégique pour le réseau scientifique et technique (RST) signé par le Ministre Dominique PERBEN, bien qu'en désaccord sur une partie du contenu de cette circulaire.

Depuis, compte tenu du nouveau périmètre du ministère et du RST, notre organisation a revendiqué d'une part la stabilisation des activités et des moyens des CETE et d'autre part une organisation et un pilotage du RST. Cela fait maintenant 4 ans qu'aucune décision n'a été prise, alors que plusieurs études et diagnostics ont été faits. L'USSER pense qu'il ne restera rien à sauvegarder de ce bel outil après 4 ans de ce plan social soi-disant dicté par la Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP)?

Si L'USSER a choisi de stopper la concertation avec la DRI à l'été 2010, estimant qu'il était stérile d'aborder seulement la question du statut, elle s'interroge sur l'émergence d'un statut sans aborder les questions de fond : des CETE pour quoi faire, au bénéfice de qui et avec quels moyens et dans quel environnement ? A cet effet, nous vous rappelons nos revendications :

- Un réseau des CETE partagé entre l'Etat et les Collectivités Locales en dehors de tout rapport marchand, donc un réseau territorialisé et au service de toute la nation, ce qui remet en cause les prestations à « forte valeur ajoutée » au bénéfice de prestations à « forte utilité publique »,
- Le maintien des missions dans les champs traditionnels : infrastructures et aménagement, et le développement de missions dans les champs de la conservation du patrimoine, de l'écologie et du développement durable,
- Un RST piloté techniquement et pas uniquement régulé par une mise en concurrence des entités le composant,

- Un maintien des compétences et des capacités d'intervention, notamment l'arrêt de la diminution des effectifs de catégories B et C, afin de préserver les capacités d'investigation (tâches d'exécution, essais, contrôles, ...) et la maîtrise des processus de production,
- Un haut niveau de formation, y compris dans les activités usuelles du contrôle et de l'ingénierie,
- Un renforcement des effectifs et des moyens pour faire face aux enjeux.

Les récentes évolutions du ministère et décisions politiques ont profondément modifié le positionnement des CETE et leur utilité : création de l'IFSTTAR et de la filiale LCPC-Experts, transfert au Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatique, abandon complet de l'Ingénierie Publique, prédominance des DREAL dans les arbitrages régionaux en matière d'effectifs et de moyens, devenir des DIR, ...

C'est pourquoi, dans les suites du CTPM du 6 mai, nous souhaitons vous rencontrer, afin que nous puissions échanger sur la finalité d'un statut pour les CETE au regard de nos revendications. En outre, pour mieux cadrer notre échange, nous vous demandons la diffusion du rapport de CGEDD concernant l'étude du périmètre d'un CETE unique.

Dans l'attente de nous rencontrer,

Veillez agréer, Madame la Commissaire Générale, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général de l'USSER,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Garcia', with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe Garcia

Copie : Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
M. le Secrétaire Général du MEDDTL,
Mme la Directrice de la Recherche et de l'Innovation.



Paris, le 18 mai 2011

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Écologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Objet : Demande d'audience intersyndicale
FO/CGT/CFDT

Madame la Ministre,

Le 17 mai 2011 les trois organisations syndicales FO/CGT/CFDT représentant les ouvriers des parcs et ateliers étaient invitées à participer à une réunion portant sur le décret d'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale.

Force est de constater que, malgré les propositions intersyndicales pour amender ce projet de décret, votre administration n'a pas les moyens ou ne souhaite pas prendre en compte nos amendements qui respectent la loi votée le 26 octobre 2009.

Lors de nos discussions, nous comprenons qu'un arbitrage politique est nécessaire pour débloquer la situation.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons pour recevoir une délégation de l'intersyndicale des ouvriers des parcs et ateliers.

Nous souhaitons, lors de cette audience, vous faire des propositions qui respectent la loi ainsi que les engagements de votre prédécesseur et du ministre Bussereau qui a participé aux débats parlementaires.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SN PTATECT FO
Le Secrétaire Général

signé

Jean-Yves BLOT

Pour le SNOA CGT
Le Secrétaire Général

signé

Charles BREUIL

Pour l'USEE CFDT

signé

Patrick GROSROYAT

La Lettre de l'OFICT

Bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s

Calendrier

Le 31 mai :
une action est nécessaire
pour nos salaires !

Le 15 juin :
journée de grève des
contrôleurs des TPE !

**Des ingénieurs pour le
service public !
en page 3**

**Nouvel Espace Statutaire
et
réformes des statuts
dans la catégorie B
en page 4**



Manifestants place de la Bastille à Paris, vendredi 20 mai.

EDITORIAL

En confirmant le gel des salaires pour 2011, le gouvernement entend habituer les esprits à ce qui aujourd'hui est son objectif profond : en finir une fois pour toutes avec les augmentations générales de salaires.

Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), monétisation du Compte Epargne Temps, intéressement furent autant de moyens pour contourner cette exigence.

Aujourd'hui le gouvernement se dit disponible pour discuter de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement !

Pendant ce temps l'indemnitaire individualisé étend sa toile. Après les attachés et des corps similaires, c'est au tour des secrétaires administratifs et d'autres corps assimilés de passer à la PFR : l'administration programme une réunion plénière avec les organisations syndicales pour le 14 juin prochain.

Il est grand temps de reprendre l'offensive sur cette question, il faut :

- sécuriser la rémunération par une réindexation de la valeur du point d'indice sur l'évolution des prix et un plan progressif d'intégration des primes dans le salaire
- reconnaître les qualifications avec des salaires d'embauche allant de 1,4 fois le SMIC revalorisé à 1600 euros bruts pour un corps recruté à Bac jusqu'à 2,3 fois ce montant pour un recrutement à Bac+8 ainsi qu'un doublement de la rémunération sur l'ensemble de la carrière
- garantir un déroulement minimum de carrière avec la possibilité pour tout agent recruté en pied de corps de pouvoir atteindre le sommet du grade le plus élevé.

La journée unitaire d'action du 31 mai sera une première occasion pour porter ces revendications. La diffusion massive du « 4 pages » <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3610> réalisé par l'ofict, au-delà même de cette date, sera un moyen de faire connaître nos analyses et propositions parmi les ingénieurs, cadres et techniciens de nos services.

Bernard Salandre

Histoires d'organigramme

Comme il se doit, la préparation de la fusion Inventaire Forestier National (IFN) - Institut Géographique National (IGN) provoque une vive (!) discussion sur le futur organigramme. Un groupe de travail inclut les syndicats dans la discussion, et finalement pas tout à fait pour rien.

Le projet initial prévoyait de transformer plusieurs services en départements, au grand dam des cadres concernés qui

voyaient s'envoler leur perspective d'emploi fonctionnel.

Vives réactions, appui des syndicats, proposition de conserver l'emploi fonctionnel à titre individuel (!!!), puis modification de l'organigramme... : le lien entre équipes informatiques et production, l'autonomie de la DRH par rapport au Secrétariat Général sous l'angle du point de vue comptable sur les problèmes humains.

Audit de l'ENSG et fusion des corps d'ingénieurs

Le rapport d'audit du CGEDD sur l'École Nationale des Sciences Géographiques et la Recherche à l'IGN fait réfléchir sur certains aspects de la formation des Ingénieurs et Techniciens de l'IGN à l'heure de la fusion des corps, de l'État du « faire-faire », des pôles de compétitivité et des PRES. Il propose de maintenir 2 ans

de formation de spécialité pour un établissement public hyper-technique, une formation de technicien en trois ans dont un avec l'université, de répartir les labos de recherche entre Paris VI et l'université de Marne la Vallée, un peu plus loin des besoins de l'IGN et un peu plus près d'intérêts privés. La direction de l'IGN refuse cette proposition.

Réformes des services et modes de management

Dans le cadre de la conférence Nationale organisée par la Fédération CGT Equipement/ Environnement les 18 et 19 mai, le secrétaire Général du Ministère, M. Monteils, participait à la Table Ronde sur les réformes en cours. Il posait d'emblée trois questions :

- Ces réformes sont-elles nécessaires ?
- Doivent-elles toutes être conduites à l'intérieur d'un temps court ?
- L'ordre choisi est-il le bon ?

Il répondait sans ambages par l'affirmative aux deux premières questions admettant que l'ordre choisi pouvait toujours se discuter. En somme pas question de discuter du bien fondé et du sens des réformes pas plus que de la méthode mais juste de leur agencement.

Il s'inscrivait dans les pas de son prédécesseur, M. Lallemand, pour qui la RGPP, de par sa méthode descendante, avait le mérite de s'assurer d'une mise en œuvre rapide - propos tenus lors d'une rencontre de cadres supérieurs organisée conjointement par l'Ugict et l'Ugff en 2009. Toutefois Mr Lallemand, comme le rappelait un repré-

sentant de l'Ofict, avait à l'époque admis que l'encadrement représentait un « maillon faible » dans cette aventure car celui-ci « n'arrivait pas à suivre » alors qu'il est appelé à porter ces réformes.

Sans dire s'il partageait les propos de son prédécesseur, M. Monteils concédait que le management actuel n'était pas irréprochable et que ce dossier faisait partie de ses priorités.

Si le Ministère ne peut plus défendre mordicus le mode actuel de management, il y a encore loin de la coupe aux lèvres ! L'introduction puis la généralisation prévue de la PFR tout comme RH2013 oblitérent dès le départ toute perspective d'évolution positive.

Pour l'Ofict, il s'agit de promouvoir un management tourné vers les besoins exprimés par les services, les personnels et leur encadrement, en même temps que la prise en compte des attentes des élus et des usagers.

Des ingénieurs pour le service public !

Le projet de fusion des corps d'ingénieurs, en tirant les conséquences de la logique du « faire faire » et du « moins mais mieux d'État », après la décision de supprimer l'ingénierie publique de l'État pour les collectivités locales, la réorganisation en cours des CETE, et les premières fusions et délocalisations d'établissements publics, franchit une étape nouvelle.

Il s'agirait maintenant, selon les dires de la DRH et le rapport du CGEDD, à la fois de « construire une cohésion » pour le nouveau corps, qui ne serait pas fondée sur ses valeurs scientifique et technique, de développer pleinement la logique des compétences, la formation métiers des futurs ingénieurs devant répondre aux besoins en compétences des services de l'État, évidemment plutôt dans le court terme. Le recrutement d'ingénieurs sur titres devrait être doublé (en proportion) dans la même logique. Les besoins spécialisés (Météo et IGN principalement) seraient traités comme des cas particuliers, par exemple avec une formation spécialisée plus longue. L'effectif total du corps pourrait baisser de 20% à terme.

Les organisations syndicales des ingénieurs concernés, ont réagi assez vivement en suspendant la réunion du groupe d'échanges du 27 janvier, ce qui conduit jusqu'à présent à une apparence de statu quo. Depuis FO a diffusé un document copieux qui se termine par la liste de ses conditions pour accepter la fusion...!

Pour ce qui est de l'OFICT-CGT, un projet de tract a été rédigé (en partie à partir d'un travail fait par des ingénieur(e)s du SYAC) et proposé aux syndicats CGT concernés (MAAPRAT et MEDDTL).

Le projet met l'accent sur l'importance fondamentale de répondre à des besoins de service public criants, diversifiés, complexes et évolutifs, ce qui demande à la

fois une formation aux sciences de l'ingénieur, économique et sociale, managériale solide pour pouvoir évoluer, et une formation métier tout aussi solide pour être techniquement pertinent. Un ingénieur ne se conçoit pas en dehors d'une solide formation aux applications techniques spécifiques !

La conférence de la Fédération des 18 et 19 mai, au travers des différents ateliers thématiques, a confirmé l'importance des questions posées par les thèmes du développement durable, des transports, du climat, de l'aménagement du territoire, etc, et la volonté de reconquête d'un service public opérationnel.

La revendication doit s'ancrer, par définition, dans notre vécu professionnel et social. Sans reconnaissance de la qualification des ingénieurs, et de leur carrière, sans revendication d'une évaluation et d'un management profondément transformés, sans changement du travail, à l'opposé du forfait-jours, prétendre disposer de corps d'ingénieurs capable de répondre aux besoins et offrant des perspectives aux jeunes est un leurre.

L'hypothèse d'une consultation des ingénieurs (plagiat assumé de la Consultation nationale des techniciens) a été évoqué. L'OFICT s'inscrit en effet dans l'intersyndicale et les initiatives qu'elle propose, mais le débat sur les revendications des ingénieurs doit être approfondi, si nous voulons rassembler, sans oublier l'échéance de l'élection à CAP des ITPE (dépôt de la liste début Septembre).

La CGT doit jouer son rôle pour consolider l'unité syndicale, en contribuant à ce que les IT débattent de leurs revendications et se rassemblent. Le collectif ingénieur de l'OFICT se réunit le 25 mai.

NOUVEL ESPACE STATUTAIRE ET RÉFORMES DES STATUTS DANS LA CATÉGORIE B

Des projets qui appellent notre attention et notre mobilisation

Durant les mois d'avril et de mai se sont tenues plusieurs réunions concernant les agents de catégorie B. Si pour les B administratifs, le calendrier des discussions n'est pas bouclé, pour les B techniques, le projet de décret du nouveau corps fusionné serait discuté au groupe d'échange du vendredi 27 mai.

Cependant, les échéances sont convergentes : l'ensemble des agents de catégorie B va intégrer en 2012 le Nouvel Espace Statutaire - le NES.

Rappelons que ce projet de réforme des grilles indiciaires de la catégorie B a été élaboré en excluant la cgt des discussions. Son contenu s'avère être en complet décalage avec les attentes des agents concernés : cette nouvelle grille, si elle accorde quelques gains d'indices pour une petite partie des agents selon leur grade actuel, ne permet ni de reconnaître les niveaux de qualification réels constatés, ni d'offrir des déroulements de carrière acceptables.

La CGT revendique un salaire de départ équivalent à 1,6 x le smic pour un bac+2 et le doublement de ce salaire au cours de la carrière. Ici, on en est loin !

Pour plus d'informations sur le NES, consulter les liens suivants :

concertation et revendications concernant le NES : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article2613>

pétition concernant le NES : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article2468>

La fonction publique a incité les ministères à négocier des fusions de corps comme condition préalable au "bénéfice" du NES. Notre ministère n'a pas été en reste et a commencé par s'attaquer aux corps techniques avant d'avancer ces projets pour les B administratifs.

Ainsi, les "B techniques et de contrôle" (TSE, CTRLR TPE et une partie des CTRLR AM) fusionneraient dans un nouveau corps de "techniciens du développement durable et les "B administratifs et maritimes" (SAE, l'autre partie des CAM et CTT) seraient regroupés dans un corps "d'assistants d'administration et de contrôle". Les échéances de ces 2 réformes ont été alignées en contraignant les temps de concertation au minimum pour une validation des décrets effective au 1er janvier 2012. Les projets de décrets et nos interventions sont consultables sur le lien suivant :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique453>

L'administration avance donc à la manière d'un bulldozer, ne respectant guère la « négociation ». Cela ne démontre-t-il pas que sans actions et mobilisations des agents concernés, l'action syndicale ne peut être efficace ? C'est le sens de l'appel lancé pour les contrôleurs pour une journée de grève le 15 juin.

A ce stade d'avancement des projets, quels sont alors les enjeux qui se posent par rapport aux conditions faites aux agents pour basculer sur le NES et par rapport aux projets de décrets de fusions ?

A plus long terme quelles sont les perspectives d'avenir pour les futurs corps ?

La reconnaissance des qualifications : discriminations et déclassement

Pour les agents, l'administration entérine les discriminations faites aux agents administratifs et de contrôle par rapport aux TSE, sous prétexte de tenir compte de leur classification actuelle sur les grilles B-type et non CII. Ce n'est pas une décision admissible au vu des niveaux de diplômes et des niveaux de fonction détenus, tout à fait comparables d'un corps à l'autre.

Une réflexion doit être conduite sur les niveaux de diplômes requis pour les recrutements externes, qui doit en tout état de cause permettre de maintenir un recrutement avec le bac dans la catégorie B.

Concernant les salaires, si les gains indiciaires procurés par le NES sont minimes, les conditions de reclassement n'arrangent rien. L'administration en rajoute une couche en verrouillant actuellement toute amélioration des régimes indemnitaires, et pire annonce même des reculs sur ce plan avec le projet de mise en œuvre de la PFR dans la catégorie B.

Cette situation doit bouger et la participation des agents B dans la mobilisation du 31 mai pour les salaires sera un élément qui comptera.

Promotions et déroulement de carrière

Comparées à aujourd'hui, les conditions de promotions des agents de catégorie C en B et B en A seront elles aussi dégradées. Le



PROFESSION DE FOI

Élection des représentants du personnel aux Conseil d'Administration et Conseil Scientifique de l'IFSTTAR

Cher(e) collègue,

Vous êtes appelé(e) à élire vos représentants du personnel au CA (Conseil d'Administration) et au CS (Conseil Scientifique) de l'IFSTTAR. Cette consultation électorale procède du statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) de notre institut IFSTTAR.

*Ces élections se dérouleront en même temps
A l'urne ou par correspondance entre le 8 et le 23 juin 2011 (16 heures).*

Le CA et le CS sont les instances de pilotage de l'IFSTTAR.

Vos représentants du personnel (élus pour 4 ans) y sont très minoritaires :

- 4/22 au CA, avec 10 représentants de l'état et 8 personnalités extérieures dont des personnes « issues du monde du travail et de l'économie » ;
- et 6/21 au CS, avec 15 personnalités scientifiques extérieures au moins dont 1/3 d'organismes d'enseignement supérieur ou de recherche,

mais y jouent un rôle important de contre pouvoir face à la direction et aux tutelles. Ils sont aussi force de proposition sur bien des sujets.

Le Conseil Scientifique délibère sur les orientations de la politique scientifique de l'établissement, sous-couvert du Conseil d'Administration, qui est l'instance décisionnelle pour les mesures générales relatives au fonctionnement et à l'organisation des structures de recherche et services (budget annuel, contrats, marchés...). Il s'agit donc d'instances primordiales pour l'IFSTTAR, puisqu'elles débattent des sujets essentiels conditionnant la vie et l'avenir de notre institut.

Les attributions de chacune de ces instances sont explicitées sur le site de la CGT-IFSTTAR hébergé à l'adresse : <http://syndicats.lcpc.fr/cgt/>

Aussi, pour montrer votre attachement à une représentation du personnel indépendante, des titulaires comme des non titulaires, nous vous appelons à voter massivement pour la liste CGT.

Les perspectives des prochains mandats

Défendre les personnels...

Avec la fusion des deux établissements INRETS et LCPC, s'impose à nous l'aspect humain et social de cette fusion pour lesquels nous restons à l'écoute, notamment dans le cas de problèmes individuels pour lesquels nous avons un rôle privilégié de relai vers les acteurs des services médico-sociaux.

Se posent aussi de très nombreuses questions sur les orientations politiques, scientifiques et la structuration des départements, services, laboratoires, qui seront prises pour l'IFSTTAR. Les années à venir vont être décisives, et connaîtront des mutations majeures en termes d'activités scientifiques, de structures de recherche etc... Vos représentants du personnel devront donc être attentifs à ce que les évolutions qui s'en suivront soient les plus positives possibles pour les agents de l'ensemble de l'établissement.

...Et une recherche étouffée

Depuis 9 ans, les réformes concernant la recherche dans les EPST et universités se multiplient, la dernière en date étant un projet de modification des corps des EPST...

Les thématiques de recherches ont été regroupées et sont évaluées par l'AERES, vos représentants du personnel ne faisant plus partie des équipes d'évaluation.

Déjà dans d'autres EPST, des équipes mal notées sont sommées de se dissoudre pour en intégrer d'autres, sans souci de proximité thématique ou géographique...

D'autre part, le « Grand Emprunt » finançant des projets attribués par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), les autres sources de financement se tarissent, obligeant les EPST et les universités à se regrouper de plus en plus artificiellement, sur quelques projets dits « d'excellence », pour avoir accès à des financements.

Il nous paraît crucial de faire reconnaître notre spécificité d'organisme de recherche appliquée et d'expertise, face aux pôles de compétitivité, PRES, Alliance...

A l'IFSTTAR aussi !

La création d'un ensemble scientifique à Marne la Vallée, dans le cadre du pôle de compétitivité "Ville et mobilité durable", va dans le sens inquiétant de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la nouvelle loi d'orientation de la recherche (dite LOR), regroupant de multiples organismes, risquant ainsi des redistributions et abandons de missions spécialisées, sous couvert de mutualisations.

La CGT de l'IFSTTAR a déjà œuvré dès la fusion et lancé plusieurs chantiers dont elle vous a informé régulièrement :

- Déménagement à Marne la Vallée (courrier au chargé de mission pour relancer le dialogue social afin d'obtenir les meilleures conditions pour les agents) ;
- Situation de l'UMR LIVIC à Satory ;
- Sollicitation de la direction générale sur divers points (doctorants, CDD...) ;
- Participation aux instances locales (CTP, CHS...).

Pourquoi voter pour le syndicat CGT ?

Nous sommes force de propositions, nous nous efforçons d'être représentatifs de tous les corps et de tous les sites de l'institut, pour favoriser la proximité avec les agents. Ainsi, avec la CGT vous avez l'assurance d'une permanence qui ne fera jamais défaut, quels que soient la situation locale ou le contexte politique et social. A l'IFSTTAR, forte de syndiqués venant des secteurs Equipement et Recherche, la CGT dispose en permanence d'un réseau de relations et d'informations extérieures et s'appuie sur une structure habituée à la négociation.

La CGT est présente et défend vos intérêts dans toutes les instances de l'IFSTTAR. Vous connaissez la CGT depuis bien longtemps, vous reconnaissez la compétence, le sérieux, le dévouement, la détermination et l'efficacité dont elle fait preuve pour la défense de vos intérêts. Vos représentants CGT restent ouverts au dialogue constructif et à la recherche de solutions satisfaisantes pour le bien être de tous, tout en n'oubliant pas que les avancées se font sur des revendications, elles-mêmes appuyées par des luttes, unitaires chaque fois que possible (défense du pouvoir d'achat, des salaires, des retraites, lutte contre la RGPP, lutte contre la précarisation des personnels dans la fonction publique...).

Les candidats pour lesquels nous sollicitons vos suffrages sont porteurs de ce mandat et assureront leur mission avec sérieux et conviction.

Enfin, nous représenterons l'ensemble du personnel (quel que soit son statut) en prenant bien soin d'éviter que certaines mesures favorables à certains soient désastreuses pour d'autres.

Nous prenons en compte tous les avis exprimés par ceux qui nous sollicitent et nous rendons compte aux personnels des positions que nous avons défendues après chaque instance.

Nos élus au CA et au CS œuvreront pour:

- Lutter pour les collectifs de travail, et contre le développement des statuts précaires à l'IFSTTAR, contre les salaires et primes « au mérite » ;
- S'opposer au désengagement de l'Etat sur le plan humain, matériel et financier, dans le but d'obtenir sur le long terme de moyens pérennes pour les départements, les services et les laboratoires ;
- Conserver une recherche libre, de qualité, au service de l'intérêt général, sur financement public, et non soumise aux seules attentes des entreprises privées ou publiques ;
- Participer de manière active à la construction d'un projet commun, à la défense des résultats de recherche, dans le cadre d'une recherche publique de qualité, disposant sur le long terme de moyens pérennes et de personnels permanents compétents et qualifiés pour accomplir ses missions au service de tous.



Application de la réforme des retraites de 2010 à l'IRCANTEC : le passage en force continue

Le conseil d'administration s'est réuni en urgence ce jour pour la mise en place de la réforme des retraites votée le 9 novembre 2010. Il faut rappeler que cette réforme est considérée comme injuste par la majorité de la population, qu'elle ne règle pas le problème du financement des retraites à long terme et qu'il conviendra de rapidement la remettre en chantier.

Plus de six mois se sont écoulés avant de voir les ministères de tutelle rédiger un simple arrêté d'application de la loi à l'IRCANTEC. Cet arrêté fait l'objet d'une convocation extraordinaire du conseil d'administration de l'IRCANTEC, alors que ce dernier s'est réuni à deux reprises en séance ordinaire depuis le vote de cette loi, et qu'à aucun moment les ministères de tutelle n'ont engagé la moindre discussion sur son application à l'IRCANTEC.

Les conditions de cette saisine auraient pu entraîner une absence de quorum à cette séance qui aurait eu des répercussions graves, tant pour les services gestionnaires que pour les affiliés.

La CGT a pris toutes ses responsabilités pour que ses administrateurs soient présents ce jour, malgré les problèmes inhérents à la convocation tardive du conseil d'administration.

Outre les problèmes de fond de la loi de réforme des retraites à laquelle s'est opposée l'ensemble des organisations syndicales, cette convocation tardive traduit la précipitation dans laquelle a été préparée cette réforme.

Si, sur le fond, la CGT ne peut que rappeler son opposition formelle à la réforme, qui loin d'équilibrer les systèmes de retraite par répartition, met à mal les principes de solidarité intergénérationnelle issus des engagements du conseil national de la résistance, la rédaction de l'arrêté ne permet toujours pas de répondre aux questions posées aux tutelles sur lesquelles des engagements avaient pourtant été pris.

Ainsi, sur huit demandes du conseil d'administration, sept sont restées sans réponse.

Si l'on peut considérer que certaines demandes puissent poser débat, d'autres auraient pu être intégrées à l'arrêté car elles ne relèvent que de la rectification d'erreurs introduites par les précédents textes :

- ⤴ Élargissement du bénéfice de l'IRCANTEC aux contractuels relevant du régime de sécurité sociale de Mayotte
- ⤴ Possibilité pour un affilié travaillant à temps partiel de cotiser sur la base de la rémunération correspondant à l'exercice de l'activité à temps plein
- ⤴ Proratisation d'assiette pour les agents à temps partiel
- ⤴ Alignement de l'assiette de cotisation sur le régime général
- ⤴ Uniformisation des règles de financement de la retraite complémentaire en matière de chômage

Le projet de texte soumis au vote ce jour met en exergue le mépris qu'ont le gouvernement et les ministères de tutelle envers les partenaires sociaux, tant les représentants des employeurs que les représentants des affiliés.

Pour les raisons évoquées, la CGT ainsi que l'ensemble des organisations syndicales n'ont pas participé pas au vote. Le texte soumis par les ministères de tutelle n'a été adopté que par 9 voix et 1 abstention sur 34 membres du Conseil d'administration.

La CGT informera les affiliés du mépris avec lequel ils sont traités par le gouvernement et les ministères de tutelle.

LE 20 OCTOBRE 2011

1^{ÈRES} ÉLECTIONS GÉNÉRALES

DANS LA FONCTION PUBLIQUE



A la suite des accords de Bercy, signés en 2008 par 6 organisations syndicales dont la CGT, la loi du 5 juillet 2010 a modifié en profondeur les modalités du dialogue social dans la Fonction publique.

Première conséquence de ces nouvelles règles, le 20 octobre prochain, tous les agents titulaires et non titulaires de l'Etat et de la Fonction publique hospitalière sont, comme les fonctionnaires de la Poste et de France Telecom, appelés à participer aux premières élections générales de la Fonction publique. Ce sont donc près de 3,2 millions d'agents de la Fonction publique qui, pour la première fois, vont voter le même jour à des élections professionnelles.

Cette consultation permettra d'élire pour 3 ans les représentants des personnels dans les comités techniques ministériels et locaux, les comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ainsi que dans les commissions administratives paritaires ou les commissions consultatives paritaires. Elle servira aussi à apprécier l'audience des différents syndicats pour la répartition des sièges dans les Conseils Supérieurs de l'Etat et de l'Hospitalière ainsi qu'au conseil commun de la Fonction publique, instance nouvellement créée.

C'est également à partir du résultat de cette consultation que seront déterminés les syndicats reconnus représentatifs et qui pourront, à ce titre, participer à des négociations. Il s'agit là d'une autre novation, résultant des accords de Bercy, qui permet la négociation d'accords sur la plupart des sujets intéressants la vie au travail des agents et ce à tous les niveaux de la Fonction publique, accords qui, demain, ne seront validés que s'ils sont majoritaires.

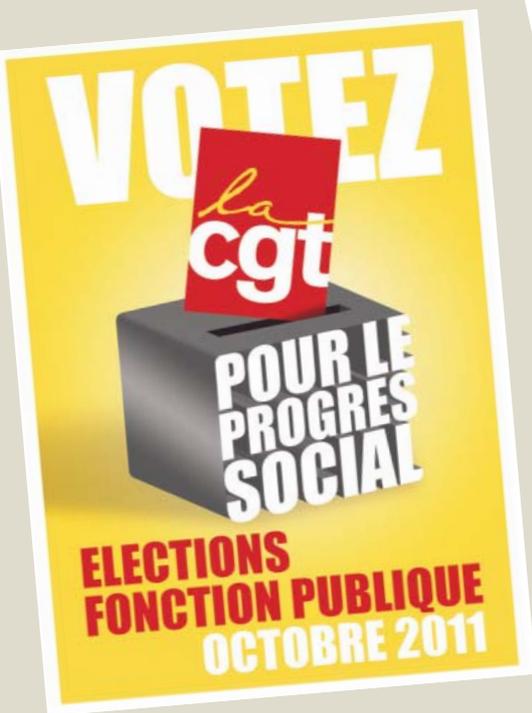
Ces élections vont donc jouer un rôle majeur pour défendre vos missions et faire valoir vos droits. Prolongement de l'action collective, votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Il s'agit d'un véritable bouleversement. La CGT s'en félicite.

A tous les niveaux, l'intervention et les choix des agents vont être renforcés.

A tous les niveaux, la démocratie sociale et la représentativité syndicale vont être interrogées et vivifiées.

La CGT approuve ces évolutions et elle compte, avec vous, s'y impliquer totalement.



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-CGT

- Case 542 263 RUE DE PARIS
93514 MONTREUIL CEDEX
elections2011@ugff.cgt.fr
- www.ugff.cgt.fr
- Tél. : 01.48.18.82.31



PROPOSER, REVENDIQUER, AGIR ET LUTTER ENSEMBLE

Dès 2007, le Président de la République et le Gouvernement ont engagé un plan de casse sans précédent de la Fonction publique et des services publics. Plus de 130 000 emplois supprimés en quatre ans dans la Fonction publique de l'Etat, 100 000 autres suppressions programmées pour les deux prochaines années, Révision Générale des Politiques Publiques, abandon de missions et privatisations, remise en cause du statut, allongement de la durée de la cotisation et de

l'âge de départ à la retraite, gel des salaires et recul du pouvoir d'achat des fonctionnaires... la liste des mauvais coups ne cesse de s'allonger.

Il est clair qu'en France, comme dans le reste de l'Europe, la Fonction publique constitue un cœur de cible des politiques libérales. Les budgets publics devraient, pour ceux qui nous gouvernent, constituer une des principales variables d'ajustement. Il s'agit tout bonnement de faire payer aux populations la crise d'un système économique et financier qui profite à une minorité de privilégiés.

Ainsi que l'a montré le formidable mouvement pour la défense des retraites, les agents publics comme le reste du monde du travail, n'entendent pas rester spectateurs de ces évolutions qui constituent de véritables reculs de société. Ainsi, le syndicalisme est confronté à des enjeux majeurs de développement et de rassemblement.

La CGT avec vous, dans vos services et sur votre lieu de travail, entend construire un syndicalisme capable de mettre en mouvement le plus grand nombre, pour imposer d'autres choix. Agir ensemble, dans le souci de l'unité, pour des revendications largement partagées car élaborées démocratiquement, c'est pour nous la voie syndicale vers des avancées sociales à la hauteur de vos attentes.

La détermination de la CGT à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social ne peut déboucher que si elle s'accompagne du soutien et de la mobilisation des personnels. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction publique qu'elle porte haut et fort.

Elections professionnelles

20 octobre 2011

Un rendez-vous à ne pas manquer !



sa force c'est vous !